

TMJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N°99-031 du 24 janvier 1999

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou,  
AKINDES ministre de l'Environnement,  
de l'habitat et de l'urbanisme de l'intérim  
du Président de la République pour  
compter du 24 janvier 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du  
gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sylvain Adékpédjou  
AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme,  
est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour  
la Belgique.

**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES,  
ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, durant  
cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

**Article 3** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Mathieu KEREKOU** .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 18 SGG  
4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-